

Office fédéral des assurances sociales
Domaine AVS, prévoyance professionnelle et PC
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Berne, le 10 mars 2020

Reg : rdo-15.395.3

Consultation sur la réforme LPP : prise de position du Comité CDAS

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de prendre position dans le cadre de la procédure de consultation relative à la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP). Dans la première partie de notre prise de position, nous souhaitons formuler quelques remarques générales sur le projet actuel de réforme LPP. En deuxième partie, vous trouverez notre position quant au train de mesures proposé.

Remarques générales sur la réforme LPP

Le Comité CDAS partage l'avis du Conseil fédéral et des partenaires sociaux (Travail.Suisse, Union syndicale suisse et Union patronale suisse), selon lequel la prévoyance professionnelle est confrontée aux défis de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'insuffisance du rendement des placements.

Afin d'assurer le financement des retraites, une réduction du taux de conversion minimal de la prévoyance professionnelle obligatoire semble inévitable. Ainsi, à titre de compromis proposé par les partenaires sociaux, le projet de loi prévoit des mesures visant à réduire le taux de conversion tout en préservant le montant des retraites. Nous souscrivons à l'ébauche de solution choisie en ce sens.

Nous retenons que les piliers suivants sont fondamentaux pour une réforme LPP. L'efficacité du système doit être maintenue et l'âge de la retraite doit être assoupli. Toutefois, cela ne doit pas conduire à une réduction des prestations pour les personnes retraitées et donc à un transfert des charges vers les cantons. Nous sommes heureux de constater que le projet répond à ces prémisses et que le maintien du montant des retraites au niveau actuel est l'un des principaux objectifs de la réforme.

Remarques sur le train de mesures

Le projet combine la baisse du taux de conversion minimal avec des mesures visant à sauvegarder le niveau des prestations. Ils sont prévus une baisse de la déduction de coordination et un ajustement des bonifications de vieillesse, d'une part, et un supplément actuariel financé selon le principe de solidarité pour les futurs retraités, d'autre part.

Nous considérons que ce train de mesures est d'une manière générale bien équilibré : le niveau global des prestations sera maintenu et les prestations seront même améliorées pour les revenus les

plus faibles, les temps partiels et les personnes ayant plusieurs emplois.. Du point de vue de la CDAS, nous voudrions souligner que l'amélioration de la prévoyance professionnelle des revenus les plus faibles profite tout particulièrement aux femmes employées à temps partiel. Les bonifications de vieillesse ajustées amélioreront également les perspectives des travailleurs âgés.

Les propositions des partenaires sociaux sur lesquelles se fonde le présent projet sont le résultat d'un compromis. Le train de mesure ainsi formé présente un équilibre fragile. Le moindre changement au niveau de l'un ou de l'autre élément pourrait faire vaciller la structure. Nous sommes conscients de ces circonstances aggravantes et en même temps de l'urgence de la réforme. Pour cette raison, nous ne nous étendons pas sur les détails des différents articles. Au contraire, il est préférable de conserver le train de mesure dans sa forme actuelle. C'est dans ce sens que nous nous félicitons des mesures proposées.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur ce sujet et de bien vouloir tenir compte de nos propositions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

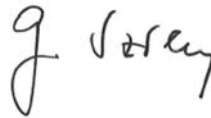
**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**

Le président



Martin Klöti
Conseiller d'État

La secrétaire générale



Gaby Szöllösy

En copie par courriel

- Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
- Secrétariats généraux CDF et CDS